



# BVVB INFO N°102

La Ville du Bois, 15 octobre 2014

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/2014

Le Conseil Municipal a entériné deux modifications modificatives pour les budgets 2014 du fonctionnement et investissements de la Commune et pour l'assainissement.

L'antenne située en bois du Gros Chêne est en fonction. De ce fait, le Conseil Municipal a acté le permis de démolir de l'antenne située rue Casimir Gouny. A ce titre, La Municipalité a rencontré « Aéroport de Paris » pour la mise en place des mesures de bruits des aéronefs. Celles-ci se dérouleront sur cet emplacement pendant trois semaines.

Il est acté la convention de réservation et garantie d'emprunt pour la réalisation de 47 logements sociaux au 37/43 avenue de la division Leclerc.

39 logements sociaux sont actés chemin de la Turaude. La convention de participation financière entre la CAEE, la commune et le prometteur va être signée.

A terme, l'ensemble des programmes de constructions actuels fera passer le taux de logements sociaux de 6.91% à 13% pour la fin 2016 début 2017.

Après le Conseil Municipal, Monsieur Gérard TESSIER s'est entretenu avec Messieurs BRUN et CARRE. Les projets de feux sur la RN 20 vont de mettre en place prochainement, intersection RN 20 / Route de Chasse, intersection RN 20 : rue des Cailleboudes, intersection RN 20 zone des graviers, avec aménagement de stations pour les cars Meyer. L'avenir du TCSP reliant Arpajon à Massy est repoussé à d'horizons plus lointains.

## TROTTOIR EN GRAVILLONS SUR LE RN 20

Monsieur Jacky CARRE, adjoint au Maire, a informé Monsieur Gérard TESSIER que le Conseil Général avait compacté ce trottoir pour éviter que les piétons circulent sur la voie de dégagement. Notre demande a été suivie d'effet assez rapidement.

Cette anomalie était en face de l'Eléphant Bleu, sur la RN 20. (En jaune)



## LES COMPOSTEURS SONT ARRIVÉS

Les services techniques ont procédé à une première distribution le 4/10 aux Services techniques, rue Amboise Paré. Une seconde distribution est prévue le samedi 11/10, matin.

Le SIRM, Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry a décidé de fournir gratuitement ces composteurs.

Si vous n'avez pas pu récupérer votre composteur, vous devez appeler les services Techniques de la commune : **01 64 49 56 80**.

La suite au verso...





## NOTRE SITE INTERNET

Nous constatons avec satisfaction que le taux de visite de notre site a fortement progressé. Nous avons atteint plus de 600 visites sur le mois de septembre.

Nous vous rappelons que nous diffusons :

- un éditorial mensuel
- un article mensuel

A cela s'ajoute la diffusion par courrier de notre info mensuelle réservée aux adhérents.

N'hésitez pas à vous abonner à notre compte Facebook ([www.facebook.com/bvzb91](http://www.facebook.com/bvzb91)) ou notre compte Twitter ([https://twitter.com/Bien\\_Vivre\\_LVDB](https://twitter.com/Bien_Vivre_LVDB)).

## ACTIONS A10 GRATUITE

L'Assemblée Générale d'A10 Gratuite aura lieu le 17/10/2014 à Saint Arnoult. BVVB est adhérente, donc, vous serez représentés. Monsieur Gérard TESSIER fera un compte rendu dans la prochaine info BVVB.

La campagne que nous avons relayée auprès de notre Municipalité a porté ses fruits. Bravo aux adhérents qui ont signé la pétition. Vous avez été nombreux. Si vous n'avez pas encore signé, il est encore temps.

**Nous vous invitons à signer la pétition sur le site de l'association A10Gratuite :**

<http://a10gratuite.free.fr>

pour réclamer la gratuité des autoroutes sur les tronçons périurbains.

Nous avons également à disposition des cartes postales à adresser au Président de la République (pas de timbre, c'est en franchise postale).

## CONFERENCE

Le 1er octobre, de 14h à 17h une conférence sur la rénovation urbaine était organisée par le Centre de Ressources de Politique de la Ville en Essonne (<http://www.crpve91.fr/>) à Evry.

L'objectif de cette conférence était d'expliquer par l'histoire du logement social depuis l'après-guerre, les enjeux de la politique de la ville d'aujourd'hui.

Monsieur Gérard TESSIER a participé à cette conférence.

Le conférencier a fait une présentation du logement social. Le départ est l'appel de l'Abbé Pierre en 1953. Toutes les configurations ont été présentées :

- Les grands ensembles et les résidences urbaines entre 1953 et 1973.
- La politique de réparations de 1977 à 2002.
- 2002 à nos jours : de la rénovation à la transformation.

En 1958, le général de Gaulle a lancé deux décrets :

- Les ZUP, zones à urbaniser prioritairement
- La rénovation urbaine : consiste à « nettoyer » les vieux bâtiments.

On ne parle jamais du transfert des personnes des centres villes vers les périphéries. En région parisienne, 195 ZUP ont été créées. Il y a eu concentration des logements sociaux, ce qui a conduit à la création des ghettos que nous connaissons.



Les ZUP ont été conçues pour les voitures. Mais on a découvert très vite les défauts :

- Rupture du tissu social.
- Massification des habitations -> implantation des écoles.
- Tours et barres d'immeubles.
- Les rues sont supprimées, remplacées par des dessertes et parkings.
- Indistinction de l'espace public.

En 1973 la circulaire GUICHARD met fin aux Grands Ensembles. Suite à la circulaire de M. CHALANDON en 1971. Ce sont les prémices de la ZAC (Zone d'aménagement concerté), qui est composée de 20 à 50% de logements sociaux. Les objectifs étaient d'atténuer les menaces de l'isolement des communautés. Mais le défaut principal a été l'absence de gestion des stocks des logements.

De 1977 à 1993 on est passé de la réparation des grands ensembles par la création d'habitat et vie sociale, du Développement Social des Quartiers (DSQ), des Contrats de Ville où les collectivités locales entrent en jeu. La thèse de Mme BERLAND-BERTHON prônait la non démolition des logements sociaux, sauf les cas emblématiques comme les cités des « 4000 », des « Minguettes » ou du « Val Fourré ».

Entre 1995 et à 2002, le verrou des démolitions saute. On entre dans la période de renouvellement urbain des grands ensembles. En 2002, la loi BORLOO est promulguée. Cette loi s'appuie sur les Maires, les élus ayant « la vision de leur territoire » !

L'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) a été créée en 2004.

Le constat du conférencier, chargé de mission à l'ANRU est assez affligeant :

- Construire 70000 logements avec x% de logements sociaux est un discours absurde.
- Depuis plus de 30 ans, on constate une amnésie des politiques publiques sur le logement.

Monsieur Gérard TESSIER regrette que le problème des constructions de logements sociaux près des voies urbaines surchargées ne soit pas abordé.

## **ASSEMBLEE GENERALE BVVB**

Notre Assemblée Générale se tient normalement au mois de décembre. Par manque de salle municipale, cette manifestation statutaire est prévue **le samedi 15/11/2014 de 9h00 à 12h00, au Foyer des Anciens, rue Ambroise Paré**. Retenez déjà cette date. Vous allez prochainement recevoir la convocation par mail, ou par portage si vous n'êtes pas connectés à internet.

L'assemblée Générale est un moment important de votre association. C'est également un moment privilégié d'échanges.

Nous comptons donc sur votre présence. Si vous ne pouvez pas vous déplacer n'oubliez pas de fournir un pouvoir qui sera joint à la convocation.

Nous espérons également accueillir de nouveaux administrateurs dans notre Conseil d'Administration.



## PLAQUETTE BVVB ET INSCRIPTION

Nous avons remis au goût du jour notre plaquette.

**Qui sommes-nous ?**  
A propos de l'association  
L'Association « Bien Vivre à La Ville du Bois » a été fondée le 1<sup>er</sup> juin 2002.  
• Son rayon d'action est départemental. Elle peut travailler en partenariat avec d'autres associations régionales.  
• Ses actions ont pour objectif de proposer des améliorations en lien avec l'environnement, et ce cadre de vie aux différentes collectivités territoriales en respectant l'intérêt général.

**Nous contacter**  
Siège social :  
53, rue du Grand Noyer, 91620 La Ville du Bois  
Téléphone : 06 81 08 23 11  
Adresse de messagerie : [info@bvvb.org](mailto:info@bvvb.org)  
Site web : [www.bvvb.org](http://www.bvvb.org)  
Facebook : [www.facebook.com/bvvb91](https://www.facebook.com/bvvb91)  
Twitter : @Bien\_Vivre\_LVDB

**Nos actions 2013-2014**  
**Naissances sur la commune**  
• Obtenir d'une demande par la Mairie de mesures de lutte contre la pollution à l'air (Circulaire MRP/SP)  
• Action auprès de la Mairie en soutien de riverains des Merveilles du SOLEIL  
• Interventions sur les stationnements dans la commune  
**Amélioration du cadre de vie**  
• Obtenir d'un arrêté du circuit des savattes Europ Estonne  
• Plan de circulation  
• Demande de Plan de Prévention Risque Inondation suite aux inondations du 17 juin 2013  
**Plan Local d'urbanisme**  
• Rendre auprès du bureau administratif sur la zone UE  
**Regénération de la RN20**  
• Suivi depuis les années de la NIS d'octobre 2006  
• Partenariat avec les élus, la Commune Générale  
• Participation avec A10 gratuite aux journées d'actions 2013 et 2014

**Pourquoi adhérer ?**  
**Agir collectivement**  
contre toute nuisance et dans l'intérêt de tous (Odeurs, pollutions, incivilités...)  
**pour** une amélioration du cadre de vie (préservation d'un équilibre habitat / espaces verts, réaménagement de la RN20...)  
**pour** un urbanisme raisonné (de faibles hauteurs d'immeubles, des espaces verts, une offre de transport et de services collégiaux...)  
**pour** faire valoir nos droits de citoyens à choisir notre environnement sur notre lieu de vie

**Nos objectifs pour 2015**  
Suivre les réalisations sur notre commune (écoles, savattes...)  
Peser autant que le peut une association pour une urbanisation raisonnée de notre commune dans le cadre du Plan Local d'urbanisme  
Lutter en partenariat avec A10 gratuite pour l'amélioration des conditions de circulation sur la RN20

**S'informer, échanger**  
sur les projets du territoire  
sur les travaux dans notre commune  
ne pas jeter sur la voie publique

**BULLETIN D'ADHESION 2014-2015**  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Localité : \_\_\_\_\_  
Tel : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_  
Cotisation versée : \_\_\_\_\_ Chèque :  Espèces :   
Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion

Plus visuelle, plus attractive, elle reprend nos différentes actions. Egalement, un bulletin d'adhésion ou de réadhésion est joint.

Nous remercions déjà les adhérents qui nous ont rejoints pour cette nouvelle saison. Pour les autres, nous espérons bien vous retrouver.

Pour les adhérents nous ayant rejoints en mai et juin de cette année, votre renouvellement ne sera effectif qu'en janvier 2015.

A toute fins utiles, ci-dessous un bulletin :  
Faites nous connaître, ne jamais oublier que l'union fait la force.